



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUJOLS

Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 MARS 2025

Présents : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Sébastien JACQUES, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Caroline TREMESAYGUES.

Absente : Mireille PFENDT

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Caroline TREMESAYGUES	18h30	20h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025
- 2/ FINANCES : validation du Compte Financier Unique (CFU)
- 3/ FINANCES : affectation du résultat 2024
- 4/ VOIRIE : signature d'une convention avec le Service Territorial Routier du Lot pour la mise en place d'une écluse double sur la D10
- 5/ Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2025 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ FINANCES : Validation du Compte Financier Unique (CFU)

Madame le Maire donne des explications sur le nouveau document budgétaire dénommé Compte Financier Unique (le CFU) qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur Pierre MORICE, adjoint, donne lecture du compte financier unique 2024. Les résultats identiques à ceux du compte de gestion du trésorier sont les suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2024 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	63 405,51	0,00	130 921,52	0.00	194 327,03
Opérations de l'exercice	241 519,03	297 386,82	268 602,28	177 983,16	510 121,31	475 369,98
TOTAUX	241 519,03	360 792,33	268 602,28	308 904,68	510 521,31	669 697,01
Résultat de clôture	0.00	119 273,30	0.00	40 302,40	0.00	159 575,70
<i>Restes à réaliser</i>					139 072,26	79 268,00
<i>Reste à réaliser (différence entre recettes et dépenses)</i>					59 804,26	
TOTAL EXCEDENT 2024						99 771,44

Soit un résultat global de clôture pour 2024 de 40 302,40 € + 119 273,30€ = 159 575,70 €

De ce résultat de clôture, il y a lieu de déduire le montant des restes à réaliser, soit 59 804,26 €, pour obtenir le résultat excédentaire définitif de l'année 2024 qui s'établit à 99 771,44 €, somme dont on pourra disposer pour le budget de 2025.

DELIBERATION : Madame le Maire n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal donne quitus à Madame le Maire pour sa gestion de l'année 2024 et approuve, à l'unanimité des membres présents le Compte Financier Unique.

3/ FINANCES : Affectation des résultats 2024

Suite au vote du Compte Financier Unique, Madame Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Résultat de fonctionnement de 119 273,30 € affecté comme suit :

- affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte 1068)19 501,86 €
- affectation à l'excédent reporté du budget 2024 (ligne 002) report à nouveau créditeur99 771,44 €


DELIBERATION : L'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4/ VOIRIE : Signature d'une convention avec le Service Territorial Routier du Lot pour la mise en place d'une écluse double sur la D10

Après avoir sollicité le département pour l'installation à titre expérimental d'une écluse à double sens sur la D10, Madame le Maire présente le projet de convention avec le Service Territorial Routier du Lot, ceci afin de préciser et formaliser les modalités de mise à disposition de séparateurs amovibles pour une implantation expérimentale d'un mois. A l'issue de l'expérimentation décision sera prise d'un aménagement visant à réduire la vitesse des usagers. Ces îlots seront installés sur la D10 direction Lalbenque. Les éléments seront mis à disposition de la commune à partir du 30 mars 2025 et jusqu'au 30 avril 2025. Pierre Morice sera le référent pendant cette période de mise à disposition.

DELIBERATION Le conseil valide à l'unanimité la signature de cette convention.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Geneviève DEJEAN

Le secrétaire de séance

Caroline Tremesaygues